Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_39-DE

POULDERGAT
POULDRECAD

Commune de Pouldergat
Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de Pouldergat s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Etaient présents :

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. PICHAVANT Michel, M. Philippe MARLE, Mme Isabelle FIACRE, Mme Karine ALIOUANE, M. André LE COZ, Mme Catherine LAMOUR,

Absents ou excusés : Mme Katell CHANTREAU, M. Rafael GUIAVARC'H, Mme Elisabeth BIKOND-NKOMA, M. Guillaume TAHON, M. Philippe CORNEC

Pouvoirs : Mme Katell CHANTREAU donne pouvoir à Mme Jeannine LOZAC'HMEUR

Secrétaire de séance : Mme Karine ALIOUANE

Date de la convocation : 13 décembre 2025

DCM 2025-39 : Demande de subvention DETR 2026 – Construction d'une nouvelle Maison des jeunes

Rapporteur : Marie-Pierre COSQUER

Dans le cadre de sa politique d'animation jeunesse, la commune de Pouldergat est propriétaire d'un bâtiment Ti ar re yaouank – Foyer des jeunes, géré par l'ULAMIR du Goyen – Centre social, pour un accueil des jeunes de 11 à 15 ans. En raison de sa vétusté, le bâtiment de type modulaire, n'est plus occupé par cette activité depuis 2 ans. Un arrêté de fermeture a été établi le 15 janvier 2025.

Afin d'améliorer l'accès aux services d'animation de proximité et de rétablir un véritable espace dédié aux jeunes de 11 à 15 ans, le conseil municipal a approuvé le 11 avril 2024, lors du vote du budget primitif 2024, le projet de construction d'une nouvelle Maison des jeunes répondant aux normes d'accessibilité et économe en énergie.

Les travaux n'ayant pas démarré en 2024, le budget alloué à ce projet a été reconduit en 2025. En 2025, la mission d'architecture – maîtrise d'œuvre a commencé et en phase AVP, le montant estimé des travaux s'élève à 141 876 € HT.

La commune est en mesure de solliciter l'Etat pour un co-financement de ce projet au titre de la Dotation aux équipements des territoires ruraux – 2026, pour un montant maximum de 70 938 €, correspondant à 50% du montant HT estimatif des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_39-DE

- **SOLLICITE** une subvention de 70 938 € auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Dotation aux équipements des territoires ruraux – 2026.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

A Pouldergat, le 18 décembre 2025,
Pour extrait conforme,

Henri SAVINA,
Maire

Karine ALIOUANE
Secrétaire de séance

